

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

CHANGEMENT DE CLUB DES U16 F ET U17 F

Article 98 - Restrictions applicables aux changements de club des jeunes

[...]

3. Tout changement de club est interdit pour les joueuses licenciées U16 F ou U17 F, sauf :
- pour un club appartenant à la Ligue dont dépend le domicile de leurs parents ou représentant légal,
- ou pour un club dont le siège se situe à moins de 100 km du domicile de leurs parents ou représentant légal,
- ou pour une joueuse signant une convention de formation dans un club disposant d'un centre de formation agréé de football féminin ~~et après décision de la Commission Fédérale de Formation du Joueur d'Elite (dans la limite de 6 joueuses par club et par saison).~~

[...]

Date d'effet : saison 2025 / 2026